

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOUAFLES
LE MARDI 06 FEVRIER 2023 à 19 H 00

Présents :

Patricia PENARD, Olivier RICOLLEAU, Béatrice MEGRET, Alain DRUON, Karine POUILLAIN, Nathalie LEPRETRE, Marie-Thérèse PEZET, Murielle LEVASSEUR DUSSART

Pouvoirs :

Anne PROUVOST à Béatrice MEGRET
Séverine SAINT GERMAIN à Murielle LEVASSEUR DUSSART
Alain MARC à Alain DRUON
Patricia BARTOLI à Patricia PENARD

Absents :

Philippe LEHALLEUR

Quorum : 8/13 – Nombre de votants : 12/13

Secrétaire de séance : Béatrice MEGRET

La séance débute à 19h00.

Madame PENARD, 1^{ère} adjointe demande si les membres du conseil ont des observations à faire sur le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 17 janvier 2023. Aucune n'étant signalée, le procès-verbal est signé ce jour et sera communiqué par voie d'affichage sur les panneaux municipaux et par voie électronique.

En préambule, Mme PENARD, 1^e adjointe informe les membres du conseil municipal que Mme le Maire sera absente pour raisons familiales et les prie de l'excuser.

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 DU CCAS

Madame PENARD rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le budget primitif 2022,
Vu les décisions modificatives apportées au budget primitif,
Vu les bordereaux de titres et de mandats délivrés,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses de fonctionnement	11 000 €	8343,36 €
Recettes de fonctionnement	11 000 €	11 343,00 €
Excédent de fonctionnement		2 999,64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion **à l'unanimité**.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU CCAS

Madame Patricia PENARD présente les résultats comptables de l'exercice 2022 à l'assemblée :

DEPENSES FONCTIONNEMENT				RECETTES FONCTIONNEMENT			
		PREVISION	REALISATION			PREVISION	REALISATION
002	Déficit antérieur reporté	2 124,93 €		002	Excédent de fonctionnement	0 €	
011	Charges à caractère général	8 575,07 €	8 308,36 €	70	Produits des services et ventes diverses	0 €	343,00 €
65	Autres charges de gestion courante	300,00 €	35,00 €	74	Dotations, subventions et participations	11 000,00 €	11 000,00 €
				77	Libéralités reçues	0 €	0 €
TOTAL		11 000,00 €	8 343,36 €			11 000,00 €	11 343,00 €
						Excédent de fonctionnement	2 999,64 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver le résultat du compte administratif du CCAS 2022 à l'**unanimité**.

VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTATS 2022 DU CCAS

Mme PENARD rappelle que le budget annexe du CCAS est supprimé à compter du 1^{er} janvier 2023 (délibération du 26/10/2022), le résultat de l'affectation sera donc porté au budget primitif communal 2023.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Constatant les résultats du compte administratif tels que : Excédent de fonctionnement = **2 999,64 €**

Madame PENARD propose l'affectation de résultat suivant :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2021	- 2 124,93 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	2 999,64 €
Excédent de résultat de fonctionnement à reporter au R002 sur le budget de la commune	874,71 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver l'affectation du résultat 2022 du CCAS.

VOTE DU TRANSFERT DE RESULTAT DU BUDGET ANNEXE CCAS

Suite à la décision de supprimer le budget annexe du CCAS, Mme PENARD informe les membres du conseil municipal que l'affectation de résultat votée précédemment sera inscrite au budget primitif 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** d'approuver le transfert total du résultat budgétaire de clôture 2022 du budget annexe CCAS au budget primitif de la commune de Bouafles définit comme suit :

Résultat de fonctionnement excédentaire de **874,71 €**.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET COMMUNE

Madame PENARD rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le budget primitif 2022,

Vu les décisions modificatives apportées au budget primitif,

Vu les bordereaux de titres et de mandats délivrés,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

	PREVISIONS	REALISATIONS
Dépenses de fonctionnement	497 279,01 €	459 224,92 €
Recettes de fonctionnement	497 279,01 €	514 002,83 €
Excédent de fonctionnement		54 777,91 €
Dépenses d'investissement	936 881,83 €	344 733,32 €
Recettes d'investissement	936 881,83 €	982 427,08 €
Excédent d'investissement		637 693,76 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide d'approuver le compte de gestion pour l'année 2022.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET COMMUNE

Madame Patricia PENARD présente les résultats comptables de l'exercice 2022 à l'assemblée :

DEPENSES			RECETTES			
	BP+DM+RAR	Réalisations		BP	Réalisations	
FONCTIONNEMENT	011 - Charge à caractère général	159 371,03 €	151 023,45 €	002 - excédents antérieurs reportés	38 983,50 €	€
	012 - Charges de personnel	201 300,00 €	185 064,13 €	013 - atténuations de charges	€	1 199,73 €
	022 – Dépenses imprévues	1 000,00 €	€	70 - produits et services	77 973,51 €	88 162,17 €
	023 – Virement à la section d'invest	3 000,00 €	€	73 - impôts et taxes	280 672,00 €	274 295,00 €
	042- Op. ordre transfert entre sections	3 307,98 €	3 307,98 €	74 - dotations et participations	96 150,00 €	139 010,04 €
	65 - autres charges de gestion courante	123 900,00 €	118 707,52 €	75 - autres produits de gestion courante	3 500,00 €	11 148,48 €
	66 - charges financières	4 500,00 €	908,30 €	77 – produits exceptionnels	€	187,41 €
	67 – Charges exceptionnelles	200,00 €	116,00 €			
	68 – Dotations provisoires	700,00 €	97,54 €			
	TOTAL	497 279,01 €	459 224,92 €	TOTAL	497 279,01 €	514 002,83 €
	Déficit	€		Excédent	54 777,91 €	
INVESTISSEMENT	001 – déficit invest. reporté	2 988,82 €	€	001 – excédent invest. Reporté	€	€
	10 – Dotation, fonds divers et réserves	€	€	021 - virt de la sect.de fonctionnement	3 000 €	€
	16 - emprunts et dettes assimilées	15 000,00 €	6 402,13 €	040 - Op. ordre de transf. entre sections	3 307,98 €	3 307,98 €
	20 - immobilisations incorp.	75 028,90 €	54 906,92 €	10 - dotations, fonds div. et réserves	13 447,00 €	20 046,05 €
	204 – Subvention d'équipement	8 000,00 €	€	1068 – Excédents de fonct. Capitalisés	141 126,85 €	141 126,85 €
	21 - immobilisations corpo.	835 864,11 €	283 424,27 €	13 – Subventions d'investissement	76 000,00 €	137 946,20 €
	26 – Participation et créances rattachées	0 €	€	16 – Emprunts et dettes	700 000,00 €	680 000,00 €
	TOTAL	936 881,83 €	344 733,32 €	TOTAL	936 881,83 €	982 427,08 €
	Déficit	€		Excédent	637 693,76 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le résultat du compte administratif 2022.

VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2022- BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Constatant les résultats du compte administratif tels que :

Investissement : + 637 693,76 €

Fonctionnement : + 54 777,91 €

Madame PENARD propose l'affectation de résultat suivant :

Résultat de fonctionnement au 31/12/2021	38 983,50 €
Résultat de fonctionnement au 31/12/2022	54 777,91 €
Excédent de résultat de fonctionnement à reporter au R002	93 761,41 €

Résultat de l'investissement au 31/12/2021	- 2 988,82 €
Résultat de l'investissement au 31/12/2022	637 693,76 €
Excédent de résultat de fonctionnement à reporter au R001	634 704,94 €
Reste à réaliser en dépense de l'investissement	459 232,03 €
Besoin net de la section investissement à reporter au R1068	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver l'affectation du résultat 2022.

VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LE BÂTI ET SUR LE NON-BÂTI

Compte-tenu du contexte économique actuel, Mme PENARD propose de ne pas augmenter la part communale des taxes foncières sur le bâti et sur le non-bâti.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taxes foncières comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 53,86 %
- Taxe foncière sur le non-bâti : 41,61 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Suite au travail de la commission budget, les subventions demandées à la commune par les associations bouaflaises, ou pour certaines, impliquant des bouaflais ont été privilégiées. Seules les demandes complètes (accompagnées du bilan moral et financier de l'exercice précédent) ont été prises en compte. Toutes les autres associations nationales ont été écartées.

Madame PENARD propose au conseil municipal de fixer le montant des subventions accordées aux associations comme désignées ci-après pour l'année 2023 :

- | | |
|--|----------------|
| • Anciens combattants et veuves de guerre | 80 € |
| • APPEB association pour les petits écoliers de Bouafles | 200 € |
| • Association scolaire de Bouafles | 500 € |
| • Association AF Bouafles | 400 € |
| • Bois des Elfes | 100 € |
| • CFA Val de Reuil | 70 € |
| • Comité des fêtes | 300 € |
| • Pour un total de | 1.650 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver cette décision.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET COMMUNE

Madame PENARD informe les conseillers municipaux et membres de l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans les documents papier qui leur ont été remis. Il convient de rectifier le chiffre indiqué dans la colonne BP (dépenses de fonctionnement, chapitre 011). Les autres chiffres et les sommes sont corrects.

Mme PENARD expose que les membres de la commission ont travaillé en ayant à l'esprit l'augmentation conséquente des charges liées à l'énergie et à l'alimentation. En conséquence, Mme PENARD propose d'établir le budget primitif comme suit :

DEPENSES		RECETTES		
	BP		BP	
FONCTIONNEMENT	011 - Charge à caractère général	200 516,42 €	002 - excédents antérieurs reportés	94 636,12 €
	012 - Charges de personnel	221 174,28 €	013 - atténuations de charges	
	022 – Dépenses imprévues	1 000,00 €	70 - produits et services	74 000,00 €
	023 – Virmt à la section d'invest	0 €	73 - impôts et taxes	270 000,00 €
	042- Op. ordre transfert entre sections	3 307,98 €	74 - dotations et participations	109 814,15 €
	65 - autres charges de gestion courante	117 704,40 €	75 - autres produits de gestion courante	6 000,00 €
	66 - charges financières	10 047,59 €	77 – produits exceptionnels	
	67 – Charges exceptionnelles	200,00 €		
	68 – Dotations provisions semi-budgétaires	500,00 €		
	TOTAL	554 450,27 €	TOTAL	554 450,27 €
INVESTISSEMENT	001 – déficit invest. reporté		001 – excédent invest. Reporté	634 704,94 €
	10 – Dotation, fonds divers et réserves		021 - virt de la sect.de fonctionnement	
	16 - emprunts et dettes assimilées	16 809,67 €	040 - Op. ordre de transf. entre sections	3 307,98 €
	20 - immobilisations incorp.	74 000,00 €	10 - dotations, fonds div. et réserves	11 885,03 €
	21 - immobilisations corpo.	219 470,43 €	1068 – Excédents de fonct. Capitalisés	
	RAR	459 232,03 €	13 – Subventions d'investissement	119 614,18 €
	TOTAL	769 512,13 €	TOTAL	769 512,13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'approuver le budget primitif de la commune pour l'année 2023.

Mme PENARD remercie les secrétaires de mairie et notamment Sabrina LEBOUGAULT pour l'aide précieuse et les compétences qu'elle a mises à profit tout au long de l'année pour le suivi et en ce début d'année pour l'établissement de tous les documents comptables.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE SIEGE ET LA COMMUNE DE BOUAFLES – TRAVAUX RUE ROSES DES PRES

Mme PENARD propose de signer la convention entre le SIEGE 27 et la commune aux fins des travaux de rénovation de l'éclairage public – tranche 2. Les travaux de la première tranche étaient programmés en 2022, mais interviendront au cours du premier semestre de cette année. La deuxième tranche interviendra dans un deuxième temps, le planning sera évoqué plus tard dans l'année. Des discussions sont encore en cours concernant le budget lié à ces opérations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser la signature de cette convention par Mme le Maire.

CONVENTION POUR L'ETUDE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE TRANSPORT DES ELEVES VERS LES PISCINES DE SNA

Mme PENARD propose de signer la convention pour l'étude par SNA d'un groupement de commandes auprès d'un transporteur qui assurera le transport des élèves entre les écoles et les piscines de l'agglomération. Cette convention ne lie pas la commune qui, si elle a des tarifs plus intéressants auprès d'un autre prestataire, pourra passer la commande en direct.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, d'autoriser la signature de cette convention par Mme le Maire.

QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de défense contre l'incendie sont prévus au cours de cette année. Certains hydrants, au vu de leur situation, seront sous le sol.

Les travaux de rénovation du réservoir se poursuivent. Le décapage de la résine située à l'intérieur est terminé, la pose d'une nouvelle couche va être effectuée dans les jours à venir.

Fin de la séance à 19 H 50.